

TERMES DE RÉFÉRENCE (TdR) – ÉVALUATION FINALE EXTERNE DU PROJET

" Pour une culture scolaire durable et de qualité dans le Parc National Naturel de la Forêt des Pins "



JUIN 2025

Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	RÉSUMÉ GÉNÉRAL DU PROJET	3
2.1.	Acteurs impliqués	5
3.	OBJECTIF ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION.....	5
3.1.	Objectifs de l'évaluation.....	6
4.	CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION.....	6
5.	MÉTHODOLOGIE, PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER.....	8
5.1.	Sur la conception et la validation des outils d'évaluation.....	8
5.2.	Plan de travail suggéré	9
6.	PRODUITS ATTENDUS	10
7.	STRUCTURE ET CONTENU DES RAPPORTS.....	10
7.1.	Rapport méthodologique initial (jour 15 à compter du début de la consultance).....	10
7.2.	Rapport de mise en œuvre (jour 30 à compter du début de la consultance)	10
7.3.	Premier brouillon du rapport final (jour 60 à compter du début de la consultance)	11
7.4.	Rapport final validé (jour 75 à compter du début de la consultance)	11
8.	PROFIL DE LA PERSONNE ÉVALUATRICE	12
9.	CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT.....	12
10.	EXIGENCES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS ET CRITÈRES DE SÉLECTION	12
	ANNEXE 1. ÉCOLES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET	14

1. INTRODUCTION

Le présent document contient les Termes de Référence (TdR) pour le recrutement d'une évaluation externe finale du projet intitulé « Pour une culture scolaire durable et de qualité dans le Parc National Naturel de la Forêt des Pins », mis en œuvre entre avril 2023 et juillet 2025 par CESAL, en partenariat avec MIPROS (Mouvement d'Intégration pour la Promotion Social), la CME (Commission Municipale d'Éducation) et avec le financement de la Generalitat Valenciana.

L'évaluation finale a pour objectif d'apprécier, de manière indépendante, objective et participative, le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats prévus dans le cadre de l'intervention. Elle vise également à identifier les changements significatifs produits au sein de la communauté éducative, ainsi qu'à recueillir les leçons apprises et les bonnes pratiques pouvant guider la formulation de futures actions de développement dans des contextes similaires.

Cette évaluation fait partie de l'engagement institutionnel en faveur de l'amélioration continue, de la redevabilité envers la population bénéficiaire et les bailleurs de fonds, ainsi que de la production de connaissances utiles aux organisations exécutantes et aux partenaires locaux. Les résultats attendus de cette évaluation devraient contribuer au renforcement des capacités locales, à l'amélioration de la conception d'interventions éducatives intégrales et à la promotion d'une gestion fondée sur des preuves.

L'évaluation respectera les principes de participation, de transparence, d'approche genre, d'approche fondée sur les droits humains et de durabilité. Elle prendra en compte aussi bien les résultats quantitatifs que les processus qualitatifs développés tout au long des trois années de mise en œuvre du projet.

2. RÉSUMÉ GÉNÉRAL DU PROJET

Nom du projet : Pour une culture scolaire durable et de qualité dans le Parc National Naturel de la Forêt des Pins

Objectif général :	Contribuer à améliorer l'exercice du droit à l'éducation dans le Parc National Naturel de la Forêt des Pins, dans la commune de Fonds-Verrettes.
Objectif spécifique :	Améliorer de manière intégrale la qualité de l'éducation en faveur du développement durable.
Résultats :	<p>R.1.: Renforcement de la gouvernance et de la participation scolaire dans les écoles de l'Unité 1 du Parc National de la Forêt des Pins, dans la commune de Fonds-Verrettes.</p> <p>R.2.: Amélioration de la qualité de la gestion, de la pédagogie et des contenus éducatifs dans neuf (9) écoles de Fonds-Verrettes, avec une transversalisation de l'approche environnementale.</p> <p>R.3.: Amélioration de la qualité des infrastructures, de l'équipement et des services de base dans neuf (9) écoles de la commune de Fonds-Verrettes.</p> <p>R.4.: Renforcement des capacités de gestion, de réponse et de participation de la communauté scolaire en matière de développement durable et d'environnement dans neuf (9) écoles de l'Unité 1 du Parc National Naturel de la Forêt des Pins.</p>

Pays :	Haïti
Département / Commune :	Ouest, Fonds-Verrettes
Secteur d'intervention :	Éducation et gouvernance
Partenaires locaux :	MIPROS (Mouvement d'Intégration pour la Promotion Social), CME (Commission Municipale d'Éducation).
Bailleur de fonds :	Generalitat Valenciana.
Durée du projet :	01 avril 2023 au 31 juillet 2025
Population bénéficiaire directe :	Communauté éducative de neuf écoles (élèves, enseignants, parents, directeurs et directrices)
Subvention	400.000 €
Montant total du projet	471.000 €

Le projet est structuré selon une logique d'intervention intégrale visant à renforcer l'exercice du droit à l'éducation dans des contextes ruraux et écologiquement fragiles. Dans cette perspective, quatre composantes interconnectées sont mises en œuvre : le renforcement de la gouvernance éducative locale, l'amélioration des capacités pédagogiques et de gestion scolaire, l'adaptation des infrastructures et des conditions de base pour l'apprentissage, ainsi que le développement des capacités et de la conscience environnementale au sein de la communauté éducative.

L'intervention s'appuie sur un diagnostic des limitations structurelles présentes dans les écoles du Parc National Naturel de la Forêt des Pins, liées à une faible coordination institutionnelle, un manque de formation des enseignants, la détérioration des espaces physiques et une faible intégration de la durabilité dans la culture scolaire. En réponse à ces défis, des activités ont été conçues pour réactiver les mécanismes de participation, renforcer les processus de formation, améliorer les espaces et les services scolaires de base, et promouvoir des pratiques environnementales dans une perspective éducative.

Ces éléments sont alignés sur l'Objectif de Développement Durable (ODD) 4 et sont organisés en résultats mesurables à travers des indicateurs définis dans la matrice de planification du projet.

Les neuf écoles bénéficiaires du projet sont situées dans des communautés du Parc National Naturel de la Forêt des Pins, dans la commune de Fonds-Verrettes. Ce sont des établissements d'enseignement fondamental avec des conditions structurelles et pédagogiques diverses. Pour plus de détails sur les noms des écoles, leur emplacement et la population scolaire estimée, voir l'Annexe 1.

2.1. Acteurs impliqués

CESAL : est une organisation non gouvernementale de coopération internationale présente en Haïti depuis 2007. Sa mission est de contribuer au développement humain intégral des personnes les plus vulnérables, en promouvant des processus durables avec la participation des communautés. CESAL possède une vaste expérience dans le domaine de l'éducation, des infrastructures scolaires et du renforcement institutionnel en Haïti, en particulier dans les zones rurales et difficilement accessibles.

MIPROS : Le Mouvement d'Intégration pour la Promotion Social est une organisation haïtienne qui œuvre à l'amélioration des conditions de vie de la population à travers des interventions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement et du renforcement communautaire. Il a été le partenaire technique du projet pour la mise en œuvre des activités liées aux infrastructures, au reboisement et à la sensibilisation environnementale.

Generalitat Valenciana : à travers sa Direction Générale de la Coopération Internationale au Développement, finance des projets de coopération visant à promouvoir les droits humains et le développement durable dans les pays du Sud global. Le présent projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à projets 2022, sous la modalité d'une intervention biennale.

Commission Municipale d'Éducation (CME) : est une instance locale qui regroupe les autorités éducatives, les directions d'écoles, les enseignants et les représentants communautaires. Son rôle dans le projet a été essentiel pour garantir la pertinence des actions, valider les processus pédagogiques et d'infrastructure, et assurer le suivi institutionnel des résultats obtenus. La CME a également participé activement au suivi et à la validation des avancées des écoles tout au long du cycle du projet.

3. OBJECTIF ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'objectif de l'évaluation externe est d'analyser, de manière indépendante et objective, la mise en œuvre du projet, sa contribution au renforcement du système éducatif à Fonds-Verrettes, ainsi que la durabilité des résultats obtenus. Cette évaluation permettra d'apprécier la mise en œuvre et les effets du projet dans ses différentes composantes : gouvernance scolaire, qualité de l'éducation, infrastructures et conscience environnementale.

L'évaluation s'inscrit dans la phase de clôture d'un cycle d'intervention de deux ans, financé par la Generalitat Valenciana, et servira à la fois à rendre des comptes aux parties prenantes et à générer des apprentissages pour orienter de futures actions. Il est également attendu que le processus d'évaluation renforce la réflexion institutionnelle et l'amélioration continue des organisations exécutantes.

L'évaluation portera sur l'ensemble des activités mises en œuvre dans les neuf écoles concernées, et inclura l'analyse des progrès réalisés par rapport aux indicateurs définis dans la matrice de planification du projet.

3.1. Objectifs de l'évaluation

Objectif général :

Évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et l'approche fondée sur les droits humains et le genre du projet mis en œuvre entre 2023 et 2025 à Fonds-Verrettes.

Objectifs spécifiques :

- Évaluer le degré de réalisation des résultats et des indicateurs définis dans le cadre logique.
- Analyser les changements générés dans les capacités des comités scolaires, des enseignant·e·s et des élèves.
- Évaluer la durabilité des actions liées à l'infrastructure, à la formation, à la gouvernance et à l'environnement.
- Identifier les enseignements tirés pour la conception de futures interventions.

4. CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

L'évaluation sera guidée par les critères du CAD/OCDE¹:

Critère	Question évaluative	But de l'évaluation
Pertinence	Le projet a-t-il été conçu en réponse aux besoins du contexte éducatif et environnemental du Parc National de Forêt des Pins ?	Évaluer si l'intervention était adaptée aux conditions culturelles, géographiques et sociales de la zone.
	Les actions mises en œuvre étaient-elles alignées avec les priorités de la communauté éducative et des acteurs institutionnels ?	Analyser la correspondance entre la proposition du projet et les attentes locales.
	Les populations vulnérables ont-elles été adéquatement prises en compte dans la conception et la mise en œuvre ?	Évaluer l'équité et la sensibilité du projet face aux inégalités existantes.
Cohérence	L'intervention s'est-elle articulée avec les politiques publiques haïtiennes en matière d'éducation et d'environnement ?	Évaluer l'alignement institutionnel du projet avec les cadres normatifs nationaux.
	Des synergies ont-elles été créées avec d'autres initiatives locales ou institutionnelles ?	Analyser la complémentarité et l'articulation avec d'autres acteurs du territoire.

¹ CAD/OCDE : Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il s'agit du principal forum international chargé d'établir des normes et des bonnes pratiques en matière de coopération internationale. Ses critères d'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité) sont largement utilisés dans l'analyse des projets de développement.

Efficacité	Les résultats attendus, selon le cadre logique, ont-ils été atteints ?	Évaluer le degré de réalisation des objectifs et indicateurs.
	Quels facteurs ont facilité ou entravé l'obtention des résultats ?	Identifier les éléments clés ayant eu un impact positif ou négatif.
	Les outils de suivi ont-ils permis d'orienter et d'ajuster l'exécution ?	Évaluer la qualité du suivi interne du projet.
Efficience	Les ressources humaines, financières et matérielles ont-elles été gérées de manière appropriée et opportune ?	Évaluer la relation coût-résultat et l'agilité opérationnelle du projet.
	Les mécanismes de coordination entre partenaires et avec les acteurs locaux ont-ils été optimisés ?	Déterminer l'efficacité de la gestion partagée et de la planification conjointe.
Impact	Quels changements sont observables dans les pratiques pédagogiques, la participation scolaire et la conscience environnementale ?	Identifier les transformations pertinentes générées dans la communauté éducative.
	Les capacités des acteurs scolaires et institutionnels ont-elles été renforcées ?	Évaluer si le projet a contribué à des apprentissages significatifs.
	Des effets imprévus positifs ou négatifs ont-ils été constatés ?	Explorer les conséquences émergentes du projet sur son environnement.
Durabilité	Existe-t-il des conditions institutionnelles et communautaires pour assurer la continuité des actions initiées ?	Évaluer la viabilité du maintien des acquis sans soutien externe.
	Des mécanismes durables ont-ils été promus pour la gestion scolaire, pédagogique et environnementale ?	Évaluer la consolidation de structures et pratiques durables.
	Les acteurs locaux ont-ils assumé des responsabilités après la clôture du projet ?	Mesurer le degré d'appropriation et de leadership local.
Genre et droits humains	Le projet a-t-il favorisé l'équité de genre et l'approche fondée sur les droits humains ?	Évaluer l'intégration effective de ces approches dans les processus et contenus.
	Les inégalités existantes dans le milieu scolaire ont-elles été mises en lumière et traitées ?	Identifier si des pratiques discriminatoires ou excluantes ont été transformées.
Participation	La communauté éducative a-t-elle été impliquée dans les différentes phases du projet ?	Analyser la qualité de la participation et son impact sur la pertinence et la durabilité.

	Les espaces de participation (CME, comités scolaires, conseils) ont-ils été renforcés et sont-ils toujours actifs ?	Évaluer si la composante participative a été institutionnalisée dans le territoire.
--	---	---

5. MÉTHODOLOGIE, PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER

La personne consultante devra proposer dans son offre technique l'approche méthodologique de l'évaluation, en précisant les outils et techniques à utiliser pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des données. Il est attendu que l'évaluation adopte une approche mixte, combinant des techniques qualitatives et quantitatives, avec un accent particulier sur la participation de la communauté éducative.

Les techniques suggérées comprennent, entre autres :

- Analyse documentaire des produits du projet (ligne de base, cadre logique, rapports de suivi, procès-verbaux, etc.)
- Entretiens semi-directifs avec les acteurs clés : enseignants, directions d'école, parents, comités scolaires, autorités locales et équipe technique
- Groupes de discussion avec les élèves et membres de la communauté éducative
- Observations directes sur le terrain
- Enquêtes auprès des élèves, enseignants et familles, alignées sur les indicateurs IOV2.OG et IOV2.OE du projet

5.1. Sur la conception et la validation des outils d'évaluation

La personne consultante sera responsable de concevoir les outils nécessaires à la collecte des données, en cohérence avec les objectifs du projet et les indicateurs définis dans le cadre logique. Ces outils devront garantir une qualité technique, une approche de genre et intergénérationnelle, ainsi qu'une pertinence culturelle adaptée au contexte d'intervention.

Il sera obligatoire de concevoir et d'appliquer deux enquêtes quantitatives, directement liées aux indicateurs du projet qui exigent une mesure finale en comparaison avec les données de la ligne de base :

Enquête d'évaluation des conditions éducatives et des infrastructures scolaires, destinée aux élèves, enseignants et membres de la communauté éducative, associée aux indicateurs suivants :

IOV2.OG: « 75 % de la communauté scolaire des neuf (9) établissements ciblés de Fonds-Verrettes disposent d'infrastructures éducatives adaptées, prenant en compte les besoins des enfants et offrant des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, inclusifs et efficaces pour tous. » (Objectif 4.a des ODD)

IOV2.OE: « À la fin du projet, 75 % des élèves, enseignants et autres membres de la communauté scolaire manifestent une plus grande satisfaction concernant les installations et la qualité de l'enseignement dans neuf (9) écoles du Parc National Naturel de Forêt des Pins – Unité 1. »

Ces enquêtes devront permettre une analyse comparative avec les données issues de la ligne de base. Il est donc recommandé de maintenir une cohérence méthodologique avec le modèle antérieur.

Tous les outils devront être validés par la coordination du projet de CESAL avant leur mise en œuvre. Leur conception devra assurer la représentativité, l'accessibilité et une approche inclusive.

5.2. Plan de travail suggéré

- a) Analyse documentaire initiale : lecture et analyse des documents clés du projet (formulation technique, ligne de base, cadre logique, rapports de suivi, procès-verbaux, etc.) afin de contextualiser l'évaluation et d'ajuster la proposition méthodologique.
- b) Conception méthodologique et outils de collecte : élaboration et validation de la méthodologie finale, incluant la conception des enquêtes, des guides d'entretien, des protocoles de groupes de discussion et du calendrier de visites. Ces outils seront soumis à validation par la coordination du projet de CESAL.
- c) Travail de terrain : collecte de données primaires par le biais de visites dans les écoles, d'administration des enquêtes, de réalisation d'entretiens avec les acteurs clés (enseignants, parents, comités) et de groupes de discussion avec les élèves et la communauté éducative. Il conviendra de garantir la représentativité et l'inclusion de voix diverses.
- d) Analyse des données et élaboration des constats : systématisation des informations recueillies, analyse qualitative et quantitative, triangulation des sources et rédaction des premiers constats, organisés selon les critères d'évaluation.
- e) Présentation du rapport préliminaire : remise du premier brouillon du rapport d'évaluation pour révision et retour de la part de l'équipe technique. Ce document devra répondre aux questions d'évaluation et inclure des recommandations initiales.
- f) Intégration des retours et livraison du rapport final : ajustements finaux sur la base des commentaires reçus, rédaction des conclusions définitives et des recommandations finales. Livraison du rapport validé, des annexes et du plan de diffusion des résultats.

Réunions de suivi :

- Réunion initiale : présentation de la mission à l'équipe technique de terrain, validation du plan de travail et révision conjointe des questions d'évaluation.
- Réunion intermédiaire : partage du brouillon du rapport préliminaire, discussion des constats initiaux et validation des observations.
- Réunion finale : présentation du rapport final et discussion des recommandations principales.

Calendrier des livrables :

Produit	Date limite de livraison
Rapport méthodologique initial	Jour 15 après le début de la consultance
Rapport d'analyse documentaire	Jour 30 après le début de la consultance
Premier brouillon du rapport final	Jour 60 après le début de la consultante
Rapport final validé	Jour 75 après le début de la consultance

6. PRODUITS ATTENDUS

- *Plan de travail et proposition méthodologique initiale* : document définissant l'approche d'évaluation, le calendrier des activités et les stratégies de collecte de données.
- *Outils de collecte d'informations validés* : ensemble d'outils (questionnaires, guides d'entretien, protocoles de groupes focaux) élaborés en fonction des indicateurs du projet et validés par l'équipe technique de CESAL.
- *Rapport méthodologique initial* : présentation de l'approche définitive, du calendrier, des limites et des outils proposés (voir la structure détaillée à la section 7).
- *Rapport d'analyse documentaire* : analyse systématique de la documentation du projet et proposition méthodologique pour le travail de terrain.
- *Rapport préliminaire d'évaluation* : document contenant les premiers constats organisés par critères, des recommandations préliminaires et des premières conclusions.
- *Rapport final d'évaluation* : rapport consolidé avec l'analyse selon les critères, les conclusions, les recommandations et les annexes. Il devra suivre la structure détaillée dans la section 7 du présent document.

7. STRUCTURE ET CONTENU DES RAPPORTS

7.1. Rapport méthodologique initial (jour 15 à compter du début de la consultance)

Ce rapport devra inclure :

- Description de la méthodologie définitive proposée pour l'évaluation.
- Résultats préliminaires de l'analyse documentaire.
- Difficultés prévues ou rencontrées pour la collecte de données.
- Proposition détaillée des questions d'évaluation, ajustées aux critères des Termes de Référence.
- Programme de travail actualisé (calendrier définitif).
- Identification des ressources humaines mobilisées.
- Proposition des outils de collecte d'informations à valider.

7.2. Rapport de mise en œuvre (jour 30 à compter du début de la consultance)

Ce document devra aborder :

- Une révision systématique et critique des documents du projet (ligne de base, rapports, cadre logique, etc.).
- Une méthode indicative pour l'évaluation globale.
- Analyse initiale de chaque question d'évaluation, y compris :
 - Informations déjà disponibles et leurs limites.
 - Hypothèses à valider et lacunes d'information détectées.
 - Stratégie méthodologique pour répondre à chaque question.
- Liste détaillée des outils à utiliser lors du travail de terrain.
- Mesures préparatoires prises pour la phase de terrain.
- Plan de travail détaillé : personnes à interviewer, dates des visites, localisation des écoles, responsables par tâche et calendrier opérationnel.
- Stratégie de coordination avec les acteurs locaux et les autorités.
- Approche de triangulation des données et garantie de fiabilité des sources.

7.3. Premier brouillon du rapport final (jour 60 à compter du début de la consultance)

Ce document devra :

- Suivre la structure convenue dans les TdR et répondre clairement à toutes les questions d'évaluation.
- Intégrer les résultats de l'analyse qualitative et quantitative.
- Présenter les constats par critère, en croisant les données avec les indicateurs du cadre logique.
- Inclure des recommandations préliminaires, liées à la durabilité, à la réplicabilité et aux apprentissages institutionnels.
- Inclure une section sur les limites méthodologiques.

7.4. Rapport final validé (jour 75 à compter du début de la consultance)

La version finale devra intégrer les commentaires et observations formulés par la coordination de CESAL. Le rapport devra contenir :

1. Résumé exécutif
2. Introduction
 - Contexte de l'intervention
 - Objectif de l'évaluation
 - Principales questions et critères utilisés
3. Description du projet
 - Logique d'intervention
 - Acteurs impliqués et portée géographique
 - Organisation et gestion du projet
4. Méthodologie appliquée
 - Techniques de collecte d'informations
 - Approche d'analyse et triangulation
 - Limitations rencontrées
5. Analyse et constats
 - Par critère : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact
 - Genre, participation et approche fondée sur les droits humains
6. Conclusions générales
 - Basées sur des preuves recueillies et recoupées
7. Enseignements tirés
 - Bonnes pratiques identifiées, éléments répliques
8. Recommandations
 - Réalisables et classées par échéance ou domaine
 - Destinées à des acteurs spécifiques (CME, écoles, ONG, bailleur, etc.)
9. Annexes obligatoires
 - Termes de Référence (TdR)
 - Plan de travail et calendrier exécuté
 - Méthodologie détaillée et outils utilisés
 - Liste des personnes interviewées et guides employés
 - Modèles de questionnaires
 - Rapports des entretiens réalisés

8. PROFIL DE LA PERSONNE ÉVALUATRICE

L'évaluation devra être réalisée par une personne consultante externe ou une équipe d'évaluation disposant d'une expérience avérée dans les domaines de l'éducation et des droits de l'enfant au niveau national. Un minimum de cinq (5) années d'expérience professionnelle dans l'évaluation de projets de coopération au développement liés à l'enfance et à l'éducation est requis.

La personne ou l'équipe devra garantir l'impartialité, la confidentialité et l'indépendance par rapport à la gestion du projet et aux organisations exécutantes (ONG espagnole et partenaire local). La gestion des informations devra être strictement confidentielle, et l'évaluation devra être conduite avec éthique, responsabilité et intégrité.

Tous les droits d'auteur et de propriété intellectuelle du rapport d'évaluation appartiendront à l'entité contractante. La diffusion des résultats sera sous la responsabilité des organisations exécutantes, bien que le bailleur puisse les utiliser conformément à la réglementation administrative en vigueur, après en avoir informé les entités concernées.

En cas de non-respect des délais ou si la qualité des produits livrés ne correspond pas aux standards convenus, des pénalités seront appliquées conformément au contrat signé entre l'entité contractante et la personne ou l'équipe évaluatrice.

9. CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le budget maximal alloué pour cette évaluation externe est de 6 000 USD. Ce montant inclut l'ensemble des coûts liés à la prestation : honoraires, impôts, assurance, matériel, déplacements, entre autres.

- Les frais de repas et d'hébergement seront à la charge de l'équipe évaluatrice.
- En cas de rejet du rapport pour manque de qualité, un remboursement partiel ou total du paiement reçu pourra être exigé, selon le degré de non-conformité.

Le paiement s'effectuera en trois tranches :

- 30 % à la signature du contrat.
- 40 % après la remise du rapport préliminaire.
- 30 % à l'acceptation du rapport final.

10. EXIGENCES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les personnes intéressées doivent soumettre :

- Un curriculum vitae actualisé
- Une proposition méthodologique
- Un calendrier de travail prévisionnel
- Une proposition financière détaillée

Critères d'évaluation des propositions:

Proposition méthodologique : 40%

Profil professionnel : 40%

Offre économique 20%

Les propositions techniques et financières doivent être envoyées au plus tard le 06 juillet 2025 à l'adresse suivante : kattia.loayza@cesal.org, en copie à recrutement.haiti@cesal.org, avec l'objet: Consultance pour l'Évaluation Externe G. Valencia.

Les questions seront reçues uniquement par écrit, au plus tard cinq jours avant la date limite de soumission des propositions, aux mêmes adresses électroniques mentionnées ci-dessus.

ANNEXE 1. ÉCOLES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET²

Le projet est mis en œuvre dans neuf (9) écoles situées dans des communautés du Parc National Naturel de la Forêt des Pins, dans la commune de Fonds-Verrettes. Ces établissements d'enseignement fondamental présentent des conditions hétérogènes en matière d'infrastructures, d'équipements et de capacités pédagogiques. Vous trouverez ci-dessous la liste des écoles bénéficiaires, leur localisation géographique et une estimation de la population scolaire directe :

Nº	Nom de l'école	Communauté / Localité	Niveau d'enseignement	Nº d'élèves	Nº d'enseignants	Autres acteurs impliqués
1	Mixte Jean Vicaire	Gros Cheval	Fondamental	140	4	Comités de gestion, élèves et parents, CME
2	Nationale Forêt des Pins	Forêt des Pins	Fondamental	450	7	Comités de gestion, élèves et parents, CME
3	Elie de Canotte	Cannotte	Fondamental	157	5	Comités de gestion, élèves et parents, CME
4	Mixte Gros Cheval	Gros Cheval	Fondamental	326	6	Comités de gestion, élèves et parents, CME
5	Nationale Fonds Verrettes	Cazeau	Fondamental	357	7	Comités de gestion, élèves et parents, CME
6	Nationale Gros Cheval	Gros Cheval	Fondamental	240	6	Comités de gestion, élèves et parents, CME
7	Nationale d'Oriani	Oriani	Fondamental	123	5	Comités de gestion, élèves et parents, CME
8	La Sagesse d'Oriani	Oriani	Fondamental	170	8	Comités de gestion, élèves et parents, CME
9	La Colombe de Gros Cheval	Gros Cheval	Fondamental	321	8	Comités de gestion, élèves et parents, CME
			TOTAL	2284	56	

² Remarque : Ce tableau sera actualisé avec les données finales fournies par l'équipe technique de CESAL au moment du démarrage de l'évaluation.

